

RAPPORT DE LA COMMISSION**chargée d'examiner l'objet suivant:****Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil**

sur le postulat Frédéric Haenni et consorts demandant au Conseil d'Etat de s'inspirer de l'exemple de la Confédération et de délocaliser progressivement une partie de son administration

La commission s'est réunie le 16 janvier 2009 à la salle de Conférence au Château cantonal.

Elle était composée de Mmes Stéphanie Apothéloz, Jaqueline Bottlang-Pittet, Florence Golaz, Elisabeth Ruey-Ray et de MM. Alexis Bally, André Delacour, Michel Desmeules, Julien Glardon, Pierre Grandjean, Pierre-André Pidoux, Frédéric Haenni (postulant) et Roxanne Meyer (présidente).

La séance a eu lieu en présence de M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département de l'intérieur, qui était accompagné de M. Jean-François Bastian, délégué du Conseil d'Etat à la mise en œuvre de la Constitution et de la RPT, et de M. Jacques Grossenrieder, son adjoint, qui a assuré la prise des notes de séance ; qu'il en soit vivement remercié.

1. Introduction

Le postulant, M. Frédéric Haenni, rappelle la répartition des postes de travail de l'administration cantonale entre les différents districts et cite les chiffres du rapport à ce sujet. Il relève également les chiffres du rapport relatifs au micro-recensement réalisé en 2005 au sujet des modes de transport utilisés par la population active vaudoise et estime que les indications relatives à l'utilisation de la voiture sont probablement encore plus élevés pour les utilisateurs de la RC 601a qui relie la Broye à la capitale cantonale.

Il insiste sur le fait que son postulat ne vise pas à vider l'arc lémanique de ses nombreux locaux dédiés à l'activité administrative et se réjouit de constater que la cyberadministration permet quelques délocalisations.

M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba indique que le Conseil d'Etat fait siennes les conclusions de M. Haenni, en tant qu'elles traduisent le souci de mieux répartir les postes de l'administration cantonale et d'éviter un basculement du canton sur l'arc lémanique. Le postulat a eu le mérite de permettre au Conseil d'Etat d'affirmer sa position et de présenter un bilan sur cette question.

2. Rapport du Conseil d'Etat**2.1. Informations générales**

Plusieurs commissaires regrettent l'absence d'une grille de critères ou d'un schéma de référence qui devraient être instaurés en fonction des différents objectifs possibles (mobilité, patrimoine administratif, etc.).

Cependant un tel exercice, pour le Conseil d'Etat, semble difficile tant cette réalisation ne peut être exhaustive. Même si le critère économique semble évident, certains facteurs doivent être en rapport avec l'activité concernée.

Concernant le mode de transport, une commissaire se demande dans quelle mesure il peut être envisagé de délocaliser vers des régions "sous-développées" en matière de transports publics.

Le postulant insiste sur le fait que l'objectif prioritaire de la délocalisation n'est pas le développement des transports publics. Cependant il estime que cela peut y contribuer.

2.2. Inventaire des délocalisations

La prochaine délocalisation est celle du Service de l'agriculture qui pourrait s'installer à Morges sur le site de Marcellin dans deux ans. Ce projet, qui répond au souci du Conseil d'Etat de délocaliser l'administration cantonale, permettrait, en regroupant diverses entités sur un même lieu, d'augmenter la visibilité du service et les synergies. En outre, les locaux qui accueilleraient l'administration générale de l'agriculture appartenant à l'Etat, leur utilisation ne générerait que les coûts de leur réaffectation.

Le Conseil d'Etat travaille également dans le sens d'une mise à disposition des bâtiments pour les institutions fédérales, notamment concernant ceux du Ministère public fédéral et de la Police fédérale, en vue d'assurer leur présence à long terme dans le canton de Vaud et nonobstant les velléités de Fribourg.

2.3. Analyse des aspects transversaux

Une commissaire souhaite un complément d'information sur le sort des anciens chefs-lieux de districts et des locaux laissés à disposition. M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba lui indique que dans la plupart des cas, les locaux ne sont pas adaptés car ils sont en général trop petits. L'Etat ne compte pas beaucoup de services susceptibles de s'y implanter. Le conseiller d'Etat informe donc la commissaire que la plupart des locaux, en location, ont été abandonnés.

Un commissaire aborde le thème du télétravail ; il questionne le conseiller d'Etat sur la possibilité d'instaurer un tel mode de travail permettant ainsi aux collaborateurs, pénaliser par les distances, de travailler pour un service de l'Etat.

Trois éléments n'encouragent pas ce mode de fonctionnement. Premièrement, il existe des aménagements du temps de travail. Deuxièmement, la confidentialité des données soulève de gros problèmes et, pour terminer, l'ampleur des contacts téléphoniques n'est pas négligeable.

La commission accepte à l'unanimité le rapport du Conseil d'Etat.

Villars-le-Grand, le 14 avril 2009.

La rapportrice :
(Signé) *Roxanne Meyer*